



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Règlement numéro V733-2024-00

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V733-2024-00	Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2025	Le conseil municipal a déterminé les redevances municipales exigibles conformément au budget 2025. Maintien à quatre (4) le nombre de versements offerts au débiteur.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et accessibles sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 18 décembre 2024

Me Patrice de Repentigny, greffier